

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 660-1, 669 ET 672

La soussignée donne avis public qu'à la séance extraordinaire tenue le **12 décembre 2022**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 660-1** abrogeant le Règlement numéro 7 et modifiant le *Règlement numéro 660 sur l'utilisation de l'eau potable*;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 669** modifiant les Règlements numéros 360, 610, 611 et 612 relativement aux divers modes de tarification;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 672** sur l'assainissement des eaux usées.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 décembre 2022.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière